Commune d'Ancône
(Drôme)

P.L.U.

Plan local d'urbanisme

(REVISION DU P.O.S. ET TRANSFORMATION EN P.L.U.)

ZONAGE

Ech 1/2000

~~*25 juin 2008*~~

Approbation initiale 19 mars 2007 - Mod. 1 le 06/03/2009 - Modif. 2 le 25/10/2012
Projet de Modification simplifiée.1

LEGENDE

■ **Zones urbaines et à urbaniser :** ces zones sont soumises au D.P.U (Droit de Préemption Urbain)

- Les zones **U** correspondant aux parties urbanisées du chef -lieu :
  - **Ua**, village historique aggloméré (avec risques inondables et précautions **PPRI** zone bleue)
  - **Ub**, principales extensions, en semi diffus à diffus, avec groupes d'habitations, lotissements et espaces pavillonnaires (équipé en réseaux)
  - **Ubr**, idem mais avec risques inondables imposant des précautions (**PPRI** zone bleue)
  - **Uc**, pavillonnaire ou diffus sans la totalité des réseaux
  - **Ui**, activités artisanales (Ui standard ; Uip non nuisant, services, logements de fonction)
  - **Usp**, à vocation d'équipements sportifs exclusivement
- La zone **AU**, urbanisable après modification du PLU, en opérations cohérentes
- Les zones **AUa**, urbanisables avec le présent PLU mais sous forme d'opérations cohérentes et concertées (**AUag** = vocation foyer-logement et/ou pôle gérontologique, médical / para-médical)

■ **Zones naturelles et agricoles, peu ou non équipées :**

- **A :** richesses économiques agricoles, et sous-secteur **Aa** *(sans constructibilité)*, à préserver pour raisons paysagères, ainsi que sujet à risques légers d'inondations.
- **N :** secteur de sauvegarde des sites naturels, sujets à risques d'inondations, **Nf** CNR
- **TC :** espaces boisés classés
- **E.R.** : emplacements réservés
- Flèches et tracés signalant l'obligation de réaliser une liaison inter -quartiers.

largeur de la plateforme
x
y y
z z
marge de recul par rapport à l'axe (habitations, hébergement)
marge de recul par rapport à l'axe (autres qu'habitations)

Emplacement réservé avec n° réf

Espaces boisés classés à conserver

Constructions réalisées

Inondabilité (PERI)

Inondabilité "B" (P.S.S.)

mise à jour du 06/03/2009

ech 1/2000